

Communiqué de presse : l'offre produit IR 2010

Paris, le 20 septembre 2010

Notre gamme FIP et FCPI est composée de trois fonds investis essentiellement dans des **PME** (véhicules purs ou mono stratégie) au risque maîtrisé sur des durées courtes (pas de prorogation) dans 3 secteurs complémentaires (PME non cotée, PME cotées, PME immobilières) et jouissant d'une clause de hurdle de 25% au terme (voir page 2).

Cette offre permet une allocation d'actifs originale et diversifiée.

Nouveauté: le FIP France Investissement Pierre



Concept :

Dans un contexte économique et financier incertain, la **Pierre** apparaît comme une valeur refuge pour de nombreux investisseurs.

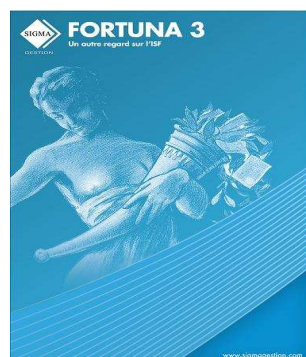
FRANCE INVESTISSEMENT PIERRE va investir dans des PME immobilières afin d'acquérir des murs de boutiques sur toute la France.

Ce fonds vise à sécuriser le capital investi grâce à une stratégie basée sur le rendement des obligations convertibles permettant de couvrir les frais de fonctionnement du fonds couplée à un potentiel de plus-value de cession immobilière avant la 5ème année.

Eléments différenciants :

- 1) Une **durée maximale garantie de 5 ans** et 6 mois.
- 2) Une stratégie axée **sur les murs de magasins**, pour offrir une diversification unique dans les FIP/FCPI et sécuriser au maximum le capital de vos clients.
- 3) **Légitimité et antériorité**: l'expertise exclusive apportée par le **Groupe Gérard Auffray**, actionnaire de Sigma Gestion, l'un des plus grands spécialistes français de l'immobilier commercial et des murs de boutiques depuis plus de 20 ans couplée à la réussite commerciale du FCPR Rebond Pierre lancé dans le cadre de la campagne ISF 2010.
- 4) Utiliser les **Obligations Convertibles en Actions**

Classique: le FIP Sigma Gestion Fortuna 3



Concept :

Dans le contexte économique actuel, nous pensons que les PME ont par leur souplesse, leur sens de l'innovation et leur adaptabilité la capacité de poursuivre leur croissance tant en France qu'à l'étranger.

Compte tenu de la raréfaction du crédit bancaire, les fonds d'investissement de proximité (FIP) bénéficient d'une opportunité historique d'accompagner les PME françaises les plus prometteuses.

Eléments différenciants :

- 1) Un FIP indépendant sur le **Grand Est français** : des perspectives de développement économique importantes (TGV Est Européen, exposition à l'international), un partenariat actif des régions Est. Les régions d'investissement offrent une diversification géographique à vos clients.
- 2) Une réduction d'impôt pour l'ISF (jusqu'à **40%**) **et/ou** pour l'impôt sur le revenu (jusqu'à **25%**),
- 3) En investissant 80% dans des **PME non cotées en bourse** dans des secteurs diversifiés (industrie, services, distribution spécialisée,...), les souscripteurs investissent dans un fonds moins exposé aux fluctuations boursières.

Communiqué de presse : l'offre produit IR 2010

Nouveauté: le FCPI Opportunités PME



Concept :

Avec la crise économique et financière qui secoue les marchés mondiaux depuis 3 ans, la valorisation de nombreuses sociétés cotées reste, selon nous, à un niveau historiquement bas. Le marché offre à moyen terme un potentiel significatif de hausse.

Nous souhaitons concentrer notre sélection sur des PME cotées innovantes de qualité fortement sous-évaluées par rapport à leurs actifs ou leurs cash-flows futurs.

Éléments différenciants :

- 1) Une **durée maximale garantie de 5 ans** et 6 mois.
- 2) Une sélection de PME innovantes cotées sur Eurolist, Alternext ou sur le marché libre présentant des valorisations « décotées » et offrant de réelles perspectives de croissance et de plus-value sur 5 ans.
- 3) Un critère de sélection objectif et quantifiable : un niveau important de trésorerie.
- 4) Une option de gestion exclusive dans les FIP/FCPI: **l'écrêtage des plus-values.**

Des gérants rémunérés à la performance :

clause de Hurdle de 25% au terme



Si nos fonds n'obtiennent pas un minimum de 25% de plus-value au terme, hors avantage fiscal et net de frais de gestion, le souscripteur garde la totalité des plus-values réalisées:

100% de la plus-value va au souscripteur, contre 80% sur les autres FIP et FCPI du marché.

La clause de Hurdle est donc un mode de gestion gagnant-gagnant, car l'intéressement du gestionnaire est en corrélation avec la plus-value perçue par le souscripteur.

Il ne s'agit pas d'un rendement garanti mais d'un objectif minimum de performance

SIGMA GESTION

L'équipe de Sigma Gestion investit dans les PME françaises depuis 1993.

En 2004, Philippe CHOLET, fondateur de Sigma, crée Sigma Gestion avec le Groupe Gérard Auffray, spécialiste de la collecte de l'épargne et de la pierre-papier depuis plus de 20 ans.

Disposant d'une équipe réputée et expérimentée (15 collaborateurs dont 8 gérants), Sigma Gestion gère 100 millions d'euros et a réalisé plus de 90 opérations au capital de PME.

Du côté des distinctions, après le prix Multiratings- Euronext emporté en 2008, SIGMA GESTION a obtenu quatre étoiles dans le classement annuel des partenaires CGPI publié en 2010 par le magazine Gestion de Fortune.

Pour nous contacter



Emmanuel Simonneau
Président du Directoire de Sigma Gestion
☎ 01 47 03 98 42 -
Mel: e.simonneau@sigmagestion.com



Viviane Neiter
Chargée de communication
☎ 06 30 97 32 89 -
Mel: neiter.consulting@wanadoo.fr